**Compte rendu Bureau du 8 janvier 2021**

**Elus présents** : Daniel FORESTIER – François DAUPHIN - Jean SAVINEL – Guy GORBINET - Didier LIENNART - Marc MÉNAGER - Valérie PRUNIER – Stéphanie ALLEGRE-CARTIER – Simon RODIER.

**Techniciens** : Olivier GALLO-SELVA – Snéjana GUCESKI.

**………………………………………….**

**Enoncé des exigences : Accompagnement de la restauration collective vers une offre saine, durable et locale** : (présentation Marie-Laure Labouré et Marie Chizelle. Cf. document)

70 établissements avec une restauration collective sont répartis sur le territoire et servent environ 1 M de repas par an.

Contexte réglementaire : la loi Egalim porte plusieurs obligations règlementaires :

* Mise en place de démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire (2020) :
* Approvisionnement durable (2022)
* Autres interdictions (par exemple interdiction de servir dans des contenants plastiques, …)

Nécessité de créer une montée en compétence des personnels de ces établissements : la CC ALF, propose de les accompagner afin de faciliter la démarche.

Des actions ont été menées depuis 2008, essentiellement dans le domaine de la lutte contre le gaspillage alimentaire : VALTOM, Département (collèges), SIVOM (maisons de retraite du territoire, et ESAT de Cunlhat), Mairie d’Ambert (Crèches et écoles).

Cet accompagnement comporterait 3 volets :

Volet 1 : lutte contre le gaspillage alimentaire :

* diagnostic pour chaque établissement, et mise en place d’actions ;
* proposition de formations collectives sur des thèmes qui intéressent les personnels ;
* déploiement du compostage.

Volet 2 : Approvisionnement / développement agricole. Ce volet nécessite plus de temps pour apporter des changements durables. Il vise à faire un état des lieux de l’offre de produits bio et / ou locaux, de la développer en mettant en phase la demande de la part de la restauration collective et l’offre agricole.

Volet 3 : sensibilisation du grand public. Actions pédagogiques dans les établissements scolaires ; sensibilisation des convives, adaptée aux différents établissements.

Etape du projet : cf. diapo n°10.

Plan de financement : cf. document page 5.

Ce projet est global, transversal car il touche plusieurs services et comporte plusieurs enjeux. L’idée est d’apporter des actions concrètes et adaptées à la loi Egalim.

* Le Bureau donne un avis favorable à l’énoncé des exigences « Accompagnement de la restauration collective vers une offre saine, durable et locale ».

**Clermont-Ferrand, capitale européenne de la culture 2028 – candidature.** (cf. diaporama).

Simon Rodier présente le dossier de candidature de la ville de Clermont-Ferrand pour être capitale européenne de la culture en 2028. La ville de Clermont souhaite s’ancrer dans son environnement géographique et culturel qu’est le Massif Central. Une association s’est créée pour porter cette candidature : « Massif Central 2028 » et elle fait appel au soutien de partenaires aussi bien privés que publics.

Elle demande une participation d’un montant de 2 500 €.

M. le Vice-président en charge de la culture estime que c’est une opportunité pour le territoire à condition que la cotisation soit assortie d’une participation concrète aux projets culturels et d’animation, qui émailleront l’année 2028 si Clermont-Ferrand est élue. Pour cela il s’agit d’être actif également pendant la période de préparation.

* Le Bureau donne un avis favorable à la demande de participation de 2 500 € à l’Association « Massif Central 2028 ».

**Campus connecté**.

Le Bureau débat à nouveau sur ce sujet déjà abordé en réunion de bureau du 18 décembre.

* Il donne un avis favorable pour déposer une candidature avant la fin du mois de janvier.

**Abattoir** : une étude diagnostique lancée par la Mairie d’Ambert semble montrer que quelles que soient les améliorations apportées, il ne sera pas possible de rendre le bâtiment aux normes durablement (il est rappelé que le bâtiment date des années 60). De plus le chiffrage des coûts de remise aux normes est extrêmement élevé.

Une des pistes qui pourrait être envisagée serait de garder le bâtiment actuel ouvert mais de manière temporaire, pendant la durée de construction d’un bâtiment neuf et aux normes actuelles.

Une étude sur le meilleur mode de gestion de cet équipement sera lancée. Guy Gorbinet attire l’attention du Bureau sur le fait qu’actuellement les services techniques de la mairie d’Ambert interviennent quotidiennement sur le site.

Il serait bon de faire connaître à la DDPP, les solutions envisagées conjointement par la Communauté de Communes et la Mairie d’Ambert, afin de pouvoir éviter une fermeture qui serait fatale à cet équipement. Un courrier lui sera adressé.

**Compétence Mobilité** : une enquête a été lancée et envoyée à toutes les mairies afin qu’elles la relaient auprès de leur population.

Une réunion d’information sur la compétence « Mobilité » est programmée le 25 janvier, entre la commission et la CEREMA. La Région a été invitée mais n’a toujours pas donné réponse.

**La Commission « santé »** se réunira le 18 janvier ; une rencontre avec la Mairie d’Ambert aura lieu afin d’établir la répartition des coûts en ce qui concerne le projet de maison de santé pluridisciplinaire d’Ambert.

**Relevé des décisions du bureau :**

**Enoncé des exigences : Accompagnement de la restauration collective vers une offre saine, durable et locale :** (présentation Marie-Laure Labouré et Marie Chizelle. Cf. document)

* Le Bureau donne un avis favorable à la demande de participation de 2 500 € à l’Association « Massif Central 2028 ».

**Clermont-Ferrand, capitale européenne de la culture 2028 – candidature.** (cf. diaporama).

* Le Bureau donne un avis favorable à la demande de participation de 2 500 € à l’Association « Massif Central 2028 ».

**Campus connecté**.

* Le Bureau donne un avis favorable pour déposer une candidature avant la fin du mois de janvier.

**Prochain Bureau :** Vendredi 15 janvier 2021.

Ordre du jour :